

CIRCULAIRE N° 2282/MFB/DGD du 11 JAN 2024

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Aménagement de la procédure de demande de la Déclaration de Vignette Touristique

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 en Côte d'Ivoire, et pour garantir la fluidité des déplacements aux frontières terrestres, il est mis en place une plateforme informatique de gestion des demandes de vignette touristique.

Je rappelle, à cet effet, que la Déclaration de Vignette Touristique a pour objet de couvrir l'entrée et le séjour temporaire en Côte d'Ivoire, de véhicules appartenant à des non-résidents et immatriculés en leurs noms sur une période maximale de deux (02) mois.

Ainsi, **le visiteur, voyageant à bord de son véhicule personnel**, et désirant bénéficier de la Vignette Touristique, peut en faire la demande en ligne, **depuis son pays de résidence**, sur la plateforme « SYDAM Auto » via le lien www.sydamauto.douanes.ci/dvt, à partir d'un compte qu'il devra créer au préalable et d'un formulaire qu'il devra renseigner puis valider.

Les bureaux des douanes retenus pour les demandes en ligne et la délivrance des vignettes touristiques sont les suivants :

- pour la frontière Ouest : Gbapleu et Sipilou
- pour la frontière Est : Niablé, Soko, Takikro et Noé.
- pour la frontière Nord-ouest : Minignan, Odienné et Ouaninou.
- pour la frontière Nord : Nigouni, Ouangolodougou et Pogo, Doropo.

Je précise que **le visiteur peut également accomplir les formalités de demande de la vignette touristique, sur place à son arrivée au bureau frontière.**

Je signale, par ailleurs que les dispositions de ma circulaire n°1872/SEPMBE/DGD du 18 octobre 2017 relative à la délivrance de la vignette touristique restent en vigueur dans les bureaux frontières terrestres autres que ceux énumérés ci-dessus.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MFB/Cab
- COCAN 2023
- CGECI
- UGECI
- FINSOI
- GUCE-CI
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- OCOD
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

**Général DA Pierre A.**

Commandeur de l'Ordre National

Abidjan Plateau, Place de la République • BP V 25 Abidjan

Tél : +225 27 20 25 15 00 • Fax : +225 27 20 25 15 14 • N° vert : 800 800 70 • www.douanes.ci